



Vente d'un véhicule en usufruit à un des cohéritiers

Par **NICO50**, le **12/11/2013** à **11:11**

bonjour,

voici mon problème. Mon époux est décédé en avril 2013

dans la succession il y a un véhicule, dont je suis usufruitière. Ce véhicule est chez le garagiste et n'a pas circulé sur la voie publique depuis le décès de mon époux. Donc je n'ai pas fait changer le certificat d'immatriculation.

Maintenant ma fille (cohéritière de ce bien avec son frère) désire acheter le véhicule. Que dois-je faire ?

Faut-il que je refasse d'abord le certificat d'immatriculation à mon nom ou peut-on passer du certificat au nom de mon mari à celui de ma fille après que nous ayons signé le certificat au nom de mon mari tous les trois ?

Faut-il remplir la déclaration de cession d'un véhicule ?

Est-ce à moi, l'usufruitière, de le faire, ou devons-nous signer tous les trois ?

Merci de votre réponse

Par **moisse**, le **12/11/2013** à **11:35**

Bonjour,

Si votre fille est co-héritière du bien, elle est déjà propriétaire.

Vous n'avez pas qualité pour muter le certificat d'immatriculation, c'est aux héritiers de le faire. Pour les formalités :

<http://www.ants.interieur.gouv.fr/siv/Vehicule-obtenu-par-succession-ou,1081.html>